

CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE

1. OBJET

Les présentes conditions visent à définir le cadre et les modalités, obligations et procédures auxquelles sera soumis tout Membre postulant à une mission.

Par « mission », il est entendu le fait d'effectuer une prestation de travail au bénéfice de AESATIS et entrant dans son secteur d'activité, notamment les opérations de type « Client Mystère » visant à évaluer au profit des clients d'AESATIS, divers aspect de leur processus commercial (satisfaction clientèle, contrôles encaissements... etc).

Par « postulant à une mission », il est entendu le fait de se porter spontanément candidat à une mission mise en ligne sur le site www.aesatis.com, ou de se porter candidat après avoir reçu un descriptif d'une mission potentielle, que AESATIS aura pu adresser au Membre à la suite d'une présélection des Membres correspondant au profil recherché pour ladite mission. Cette proposition de mission potentielle, ne saurait s'analyser en une offre personnelle et exclusive, ni en aucun cas à un engagement ferme de la part d'AESATIS de confier la mission, AESATIS se réservant la possibilité de sélectionner, retenir, ou refuser des candidatures conformément à l'article 4 ci-dessous.

Par ailleurs, il rappelle que l'inscription en qualité de Membre ne saurait constituer un quelconque droit d'effectuer des missions d'enquête ou autres, ni permettre de prétendre à un nombre minimal de missions.

En tout état de cause, en postulant à une mission, le Membre candidat sera soumis aux présentes dispositions, qu'il s'engage à respecter sans réserve.

2. CONDITIONS REQUISES POUR ETRE CANDIDAT

La candidature est réservée aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans et libre de tutelle et/ou de curatelle. A cet égard, il est rappelé que seuls les Membres peuvent se porter candidat, et que ceux-ci ont déclaré remplir les conditions ci-dessus.

3. OBLIGATIONS DU CANDIDAT

3.1 Candidature strictement personnelle

Le Membre se porte candidat en son nom personnel et ne pourra le faire pour autrui. Si sa candidature est retenue, il s'engage à effectuer personnellement la mission à laquelle il se sera porté candidat, et ne pourra la confier à un tiers.

3.2 Véracité des informations fournies

Les informations fournies par le Membre à l'occasion de sa candidature, notamment ses coordonnées, doivent être exactes et complètes. En cas de non réception de messages envoyés par AESATIS suite à la fourniture de coordonnées erronées, ayant pour effet d'empêcher la prise en compte de la candidature, le Membre renonce à toute réclamation et/ou action judiciaire à l'encontre de AESATIS

En cas de modification de ses données personnelles, le Membre candidat doit la faire connaître au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la mission à laquelle il se porte candidat.

3.3 Cas particuliers

Si le Membre qui se porte candidat est de nationalité étrangère au pays de la mission, il devra fournir toute pièce justificative (notamment pour la France, carte de résident, carte de séjour temporaire « salarié » ou « travailleur temporaire », titre de séjour « étudiant »... etc) l'autorisant à exercer une activité professionnelle sur le territoire concerné.

4. ACCEPTATION OU REJET DE LA CANDIDATURE

4.1 Liberté de choix

L'acceptation ou le rejet de la candidature est soumise à la seule discrétion de AESATIS, qui pourra notamment accorder ou refuser de confier des missions au regard des compétences et/ou du profil du Membre par rapport à chaque mission devant être effectuée.

Par ailleurs, lorsque AESATIS est amené à proposer une ou plusieurs missions à des Membres qui auront été présélectionnés, ces derniers sont libres de ne pas se porter candidats en retour.

Le caractère répété de propositions de missions, ou l'acceptation répétée de candidatures, ne sauraient conférer un droit acquis aux missions ultérieures, ni aucune obligation de AESATIS quant à la quantité ou au rythme des missions confiées.

4.2 Acceptation

L'acceptation de confier une mission à un candidat se fera de manière expresse, par l'envoi d'un ordre de mission accompagné des modalités précises de sa réalisation (lieu, date, heure, rémunération, statut de l'intervenant, obligations spécifiques...).

4.3 Rejet

Le rejet d'une candidature pourra se faire de manière explicite par courrier électronique, ou implicite : sera considéré comme un rejet implicite l'absence de réponse de AESATIS au plus tard 7 jours avant la date prévue pour la réalisation de la mission.

5. ANNULATION OU REPORT

AESATIS pourra être amené à annuler ou reporter des missions, pour des raisons d'organisation interne ou des circonstances extérieures.

Cette annulation ou ce report sera communiqué aux Membres qui se seraient portés candidats (hormis ceux dont la candidature aura déjà été rejetée), au moins 7 jours avant le début de la mission.

En cas de report, le Membre candidat sera libre de retirer sa candidature, à condition de le faire dans les 48 heures suivant la réception de la nouvelle date de la mission, à l'adresse suivante :

client.mystere@aesatis.com.

En cas d'annulation, le Membre qui se sera porté candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation du fait de la non réalisation de la mission.

Enfin, le Membre candidat pourra retirer sa candidature à condition de le faire au moins 15 jours avant le début de la mission, par mail à l'adresse suivante :

client.mystere@aesatis.com.

6. MODALITES DE REALISATION DE LA MISSION

En se portant candidat, le Membre reconnaît être informé que la réalisation de la mission se fera, si sa candidature devait être retenue, dans le cadre d'une prestation de travail au profit de AESATIS.

Cette prestation de travail s'exécutera, sauf dispositions contraires adoptées par les parties, dans le cadre d'un emploi dit d'usage, selon l'une des modalités suivantes : contrat d'intérim, contrat de travail à durée déterminée, le cas échéant sous la forme d'un titre emploi entreprise (TEE). La forme de la relation de travail est précisée dans l'offre descriptive de mission adressée aux candidats potentiels, et sera confirmée dans l'ordre de mission adressé au Membre dont la candidature a été retenue.

De ce fait, le Membre qui se porte candidat déclare qu'il n'est pas tenu par une impossibilité légale

d'occuper un emploi (impossibilité d'exercer une activité professionnelle, règles sur le cumul d'emploi et durées maximales de travail), et qu'il est libre de tout engagement (absence de clause d'exclusivité avec un autre employeur, absence de clause de non-concurrence, absence de lien professionnel avec un concurrent de AESATIS).

7. CONFIDENTIALITE

Le Membre candidat s'engage à conserver la plus stricte confidentialité sur les informations techniques, juridiques, financières et/ou commerciales qui lui sont communiquées, ou dont il peut avoir connaissance en qualité de Membre se portant candidat.

8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies sur le formulaire de candidature sont exclusivement destinées au traitement de la candidature du Membre à des missions confiées par AESATIS. Ces informations concernant le Membre étant confidentielles, AESATIS s'engage à les protéger.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Membre peut à tout moment accéder à ses données à caractère personnel et en demander leur communication, leur modification, leur actualisation ou leur suppression. Pour exercer l'un de ces droits, le Membre peut adresser un courrier postal à l'adresse suivante : la société AESATIS SARL, 79 Bis avenue de l'Europe – 13127 VITROLLES

Le dossier personnel de candidature du Membre sera supprimé des bases de données de AESATIS dans un délai de 24 mois à compter de la dernière candidature effectuée.

9. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE

AESATIS se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer à tout moment les conditions générales de candidature consignées aux présentes. Ces modifications entreront en vigueur dès leur mise en ligne sur le site www.aesatis.com, sans préjudice de la possibilité pour tout Membre d'annuler sa candidature.

Le fait de se porter candidat à compter de l'entrée en vigueur de toute modification des conditions générales de candidature, ou de maintenir une candidature déjà déposée, emporte acceptation par le Membre concerné de ladite modification.

10. DIVISIBILITE

Si une ou plusieurs stipulations des conditions générales de candidature sont tenues pour nulles ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force obligatoire.

11. RESERVES, RENONCIATION

Les titres des articles des présentes sont présentés à titre purement indicatif et ne devront pas être pris en compte dans le cadre de l'application et de l'interprétation des présentes conditions générales de candidature.

Par ailleurs, le défaut d'exercice par AESATIS de ses droits au titre des présentes ne constitue pas une renonciation à ses droits

12. LOI APPLICABLE

Les présentes sont soumises, et seront interprétées conformément aux dispositions du droit français. Le Tribunal compétent pour tout litige portant sur les présentes et/ou leur application est celui territorialement compétent au regard de la domiciliation du siège social de AESATIS.